



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada

FAITS ET CHIFFRES

2000

APERÇU STATISTIQUE

DES RÉSIDENTS TEMPORAIRES

ET REVENDICATEURS DU STATUT

DE RÉFUGIÉ



Citoyenneté et Immigration Canada
Politique, Planification et Recherche Stratégiques
Septembre 2001

Canada

Produit par Politique, planification et recherche stratégiques

Pour obtenir d'autres exemplaires de cet ouvrage, veuillez vous adresser à la :

Direction générale des communications

Citoyenneté et Immigration Canada

Ottawa (Ontario) K1A 1L1

Tél. : (613) 954-9019

Télec. : (613) 954-2221

Internet : <http://www.cic.gc.ca>

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2001

N^o de cat. : MP43-333/2001-1F

ISBN 0-662-86456-5

Also available in English under the title *Facts and Figures 2000: Statistical Overview of the Temporary Resident and Refugee Claimant Population.*

TABLE DES MATIERES

APERÇU STATISTIQUE DE LA POPULATION DES RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ.....	1
POPULATION DES RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ.....	3
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS	7
ÉTUDIANTS ÉTRANGERS.....	15
CAS HUMANITAIRES	23
CONCEPTS ET MESURES	35
SYSTEME DE DONNÉES FONDÉES SUR LES CLIENTS ?	35
RAPPORTS FONDÉS SUR LES CLIENTS ET RAPPORTS FONDÉS SUR LES DOCUMENTS	35
POPULATION DES RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ.....	35
CATÉGORIES DE STATUT PRINCIPAL.....	36
Travailleurs étrangers.....	36
Étudiants étrangers	36
Cas humanitaires.....	36
Autres	36
MESURES STATISTIQUES.....	36
Statistiques sur les entrées	37
1. Méthode des premières entrées	37
2. Méthode des rentrées saisonnières	37
3. Calcul de l'ensemble des rentrées	37
Statistiques sur l'effectif.....	37

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 :	RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ SELON LE STATUT PRINCIPAL : ENTRÉES ANNUELLES, 1978–2000.....	4
FIGURE 2 :	RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ SELON LE STATUT PRINCIPAL : EFFECTIF AU 1 ^{ER} DÉCEMBRE, 1978–2000	5
FIGURE 3 :	TRAVAILLEURS ÉTRANGERS : ENTRÉES ANNUELLES SELON LA MÉTHODE DE CALCUL, 1978–2000.....	8
FIGURE 4 :	TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES, 1998–2000.....	9
FIGURE 5 :	TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (HOMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES, 1998–2000	10
FIGURE 6 :	TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (FEMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES, 1998–2000	11
FIGURE 7 :	TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1 ^{ER} DÉCEMBRE, 1998–2000	12
FIGURE 8 :	ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 1998–2000.....	17
FIGURE 9 :	ÉTUDIANTS ÉTRANGERS (HOMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 1998–2000	18
FIGURE 10 :	ÉTUDIANTS ÉTRANGERS (FEMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 1998–2000	19
FIGURE 11 :	ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1 ^{ER} DÉCEMBRE, 1998–2000	20
FIGURE 12 :	CAS HUMANITAIRES SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 1998–2000.....	25
FIGURE 13 :	CAS HUMANITAIRES (HOMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 1998–2000	26
FIGURE 14 :	CAS HUMANITAIRES (FEMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 1998–2000	27
FIGURE 15 :	CAS HUMANITAIRES SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1 ^{ER} DÉCEMBRE, 1998–2000	28
FIGURE 16 :	REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 1998–2000	31
FIGURE 17 :	REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1 ^{ER} DÉCEMBRE, 1998–2000.....	32

APERÇU STATISTIQUE DE LA POPULATION DES RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ

Faits et chiffres 2000 : *Aperçu statistique de la population des résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié* présente une série de graphiques et de tableaux fournissant des données démographiques sur les résidents temporaires et les revendicateurs du statut de réfugié. Ces données portent sur les trois dernières années : 1998, 1999 et 2000.

Il s'agit de la deuxième édition de cette publication annuelle et elle diffère de la première en raison de l'affinement des méthodes utilisées. Notons les modifications suivantes :

Tous les effectifs signalés pour 1997 et 1998 dans l'édition précédente (1999) ont été revus (la plupart à la hausse), une date plus adéquate que le 1^{er} juin ayant été retenue pour en faire le calcul. Nous avons en effet opté pour le 1^{er} décembre, car le Canada abrite un nombre plus élevé de travailleurs et d'étudiants étrangers à cette date.

Les chiffres concernant les entrées d'étudiants et de travailleurs étrangers ont aussi changé. Nous avons affiné la méthode utilisée pour identifier les étudiants étrangers en utilisant le code réservé aux programmes spéciaux, lequel nous permet de compter les étudiants parrainés par l'Agence canadienne de développement international.

Nous avons également commencé à déterminer de façon plus précise le lieu de résidence des étudiants étrangers en utilisant l'adresse postale de la maison d'enseignement qu'ils sont autorisés à fréquenter. Les effectifs de plusieurs régions métropolitaines de recensement (RMR), surtout Victoria, ont augmenté en conséquence.

Enfin, nous avons modifié la méthode utilisée pour calculer la période (deux ans) pendant laquelle le revendicateur du statut de réfugié est réputé toujours se trouver au Canada après la date où il apparaît pour la dernière fois dans le système de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Cette correction a entraîné une augmentation de l'effectif.

Les tableaux présentés dans cette publication ont été sélectionnés afin de fournir un sommaire rétrospectif général sur la taille et la composition de la population de résidents temporaires et de revendicateurs du statut de réfugié traités par CIC. Les mesures statistiques et concepts de base, qui s'appliquent à cette population, y sont en outre exposés et illustrés. Dans les prochaines éditions, cette publication renfermera des statistiques plus détaillées qui tiendront compte du résultat des consultations menées auprès des intervenants de CIC, de ses partenaires externes et d'autres parties intéressées.

Les lecteurs habitués à consulter les statistiques sur les résidents temporaires et les revendicateurs du statut de réfugié constateront qu'elles n'y sont pas présentées comme à l'ordinaire. En effet, les statistiques ne portent pas sur le nombre de permis ou d'autorisations délivrés : l'unité de référence retenue est le *client* plutôt que le document.

Cependant, même si nous envisageons les résidents temporaires et les revendicateurs du statut de réfugié du point de vue des « *personnes* », il y a bien d'autres façons de les aborder. Dans cette publication, nous avons choisi de considérer les résidents temporaires et les revendicateurs du statut de réfugié d'abord sous l'angle de la principale raison qui motive leur présence au Canada. Nous avons ainsi défini, en fonction du *statut principal*, quatre groupes : les travailleurs étrangers, les étudiants étrangers, les cas humanitaires (y compris les revendicateurs du statut de réfugié) et les autres.

Les *travailleurs étrangers* se trouvent au Canada principalement pour travailler, mais ils peuvent être aussi en possession d'autres permis ou autorisations. Les *étudiants étrangers* sont au Canada principalement pour étudier, mais ils peuvent eux aussi être titulaires d'autres permis ou autorisations. Le *groupe des cas humanitaires* se compose principalement de revendicateurs du statut de réfugié mais comprend également certaines personnes autorisées à demeurer au Canada pour des motifs

humanitaires en raison d'autres «*considérations spéciales*». Le dernier groupe, *autres*, dont on ne fait pas le profil dans cette publication, englobe les personnes qui ne peuvent entrer dans aucune des autres catégories. Ces quatre groupes s'excluent mutuellement.

Il convient de souligner que les revendicateurs du statut de réfugié font partie du groupe des considérations humanitaires. Ce groupe comprend en outre les personnes qui n'ont pas demandé le statut de réfugié, d'après les systèmes de données administratives, mais qui ont été traitées dans le cadre de programmes spéciaux conçus à l'intention des quasi-réfugiés. Il s'agit principalement, avant 1990, des personnes admises dans le cadre des programmes d'examen administratif ou d'élimination de l'arriéré et, en 1999, des réfugiés du Kosovo. Le groupe des considérations humanitaires englobe aussi un très petit nombre d'autres personnes autorisées à demeurer au Canada pour des motifs d'ordre humanitaire, mais qui n'ont jamais demandé le statut de réfugié. En 1997 et en 1998, le groupe des considérations humanitaires était composé à 99 % de revendicateurs du statut de réfugié. En 1999, ce pourcentage est descendu à 79 % du fait des réfugiés kosovars, dont le nombre total était supérieur à 7 000 et qui n'étaient pas considérés comme des revendicateurs du statut de réfugié. En 2000, cette proportion est revenue à 99 %.

On peut utiliser plusieurs variables pour décrire les résidents temporaires et les revendicateurs du statut de réfugié. Dans la présente publication, toutefois, nous n'avons retenu que le pays d'origine, le lieu de résidence au Canada et le sexe. Dans les prochaines éditions, nous étudierons cette population en fonction d'autres variables.

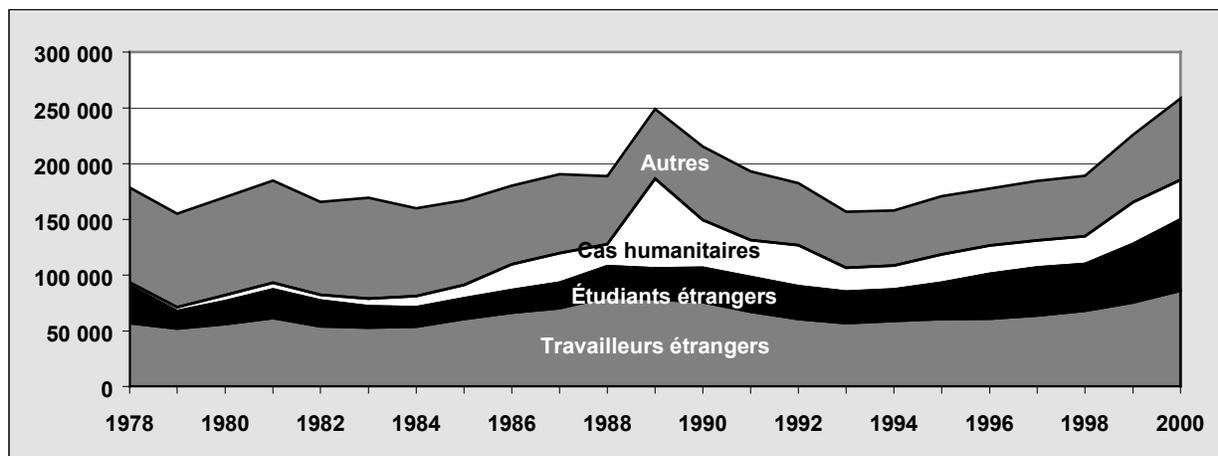
On peut aussi établir de différentes façons les statistiques concernant les résidents temporaires et les revendicateurs du statut de réfugié. Dans ce document, les *statistiques sur les entrées* sont présentées par pays d'origine et les *statistiques sur les effectifs* sont présentées par lieu de résidence au Canada (provinces et régions métropolitaines de recensement). Les statistiques sur les entrées se fondent sur l'année civile; elles nous renseignent sur le moment où l'intéressé est entré en contact pour la première fois avec CIC. Cependant les statistiques sur les travailleurs étrangers indiquent également l'effet saisonnier qu'ils produisent sur l'emploi étant donné que ces travailleurs reviennent annuellement au pays. Les statistiques sur les effectifs sont calculées en date du 1^{er} décembre de chaque année civile et indiquent si l'intéressé est toujours autorisé à résider au pays à cette date peu importe le moment où il y est entré.

C'est grâce au Système de données fondées sur les clients (SDFC) que l'on peut ainsi présenter des rapports axés sur les clients. Le SDFC est un système de données administratives qui nous permet d'aborder les résidents temporaires et les revendicateurs du statut de réfugié sous l'angle des *personnes* aussi bien que des *documents*. Dans la partie «Concepts et mesures», à la fin du présent document, on trouvera plus de détails sur le SDFC, y compris des explications sur la distinction à faire, du point de vue analytique, entre les rapports fondés sur les documents et les rapports fondés sur les clients, les groupes correspondant au statut principal et les calculs statistiques.

Pour mettre sur pied le SDFC et concevoir cette publication, nous avons mené de larges consultations auprès du personnel des secteurs de service, surtout au sujet de la définition des programmes. Comme nous l'indiquons ci-dessus, nous sommes parvenus à mieux définir les étudiants étrangers et les revendicateurs du statut de réfugié. Nous reconnaissons toutefois qu'il est nécessaire de préciser davantage les définitions et, en particulier, de distinguer entre les revendicateurs dont le statut a été reconnu et ceux qui ont été déboutés. Nous allons continuer de travailler en étroite collaboration avec les secteurs de service pour mettre au point d'autres définitions qui seront incorporées dans le SDFC, dans les futures éditions de cette publication ainsi que dans tout rapport personnalisé qui sera préparé sur des politiques et des programmes particuliers.

POPULATION DES RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDEICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ

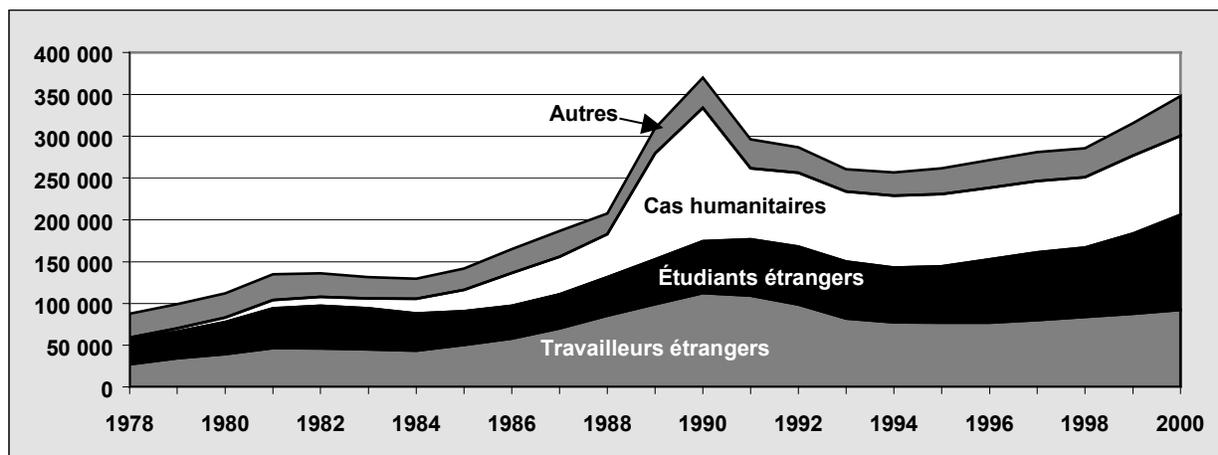
FIGURE 1 : RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDEICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ SELON LE STATUT PRINCIPAL : ENTRÉES ANNUELLES, 1978-2000¹



Année	Travailleurs étrangers	Étudiants étrangers	Cas humanitaires	Autres	Total
1978	57 075	33 529	2 985	84 944	178 533
1979	51 859	16 047	3 300	83 843	155 049
1980	55 956	20 620	5 469	87 933	169 978
1981	61 380	25 649	6 206	91 358	184 593
1982	54 124	23 263	4 936	83 443	165 766
1983	52 762	19 248	6 638	90 701	169 349
1984	53 571	17 663	9 915	78 782	159 931
1985	60 470	18 715	11 965	75 892	167 042
1986	66 501	19 988	23 225	70 655	180 369
1987	70 261	22 853	26 510	70 910	190 534
1988	80 363	27 574	19 695	61 022	188 654
1989	78 167	27 812	80 570	62 321	248 870
1990	75 841	30 737	42 803	65 991	215 372
1991	67 313	30 799	33 221	61 586	192 919
1992	60 520	29 440	37 016	55 521	182 497
1993	56 952	28 247	21 333	50 524	157 056
1994	58 947	28 050	21 435	49 513	157 945
1995	60 361	32 707	25 498	52 201	170 767
1996	60 855	40 204	25 372	51 040	177 471
1997	63 740	43 057	24 166	53 311	184 274
1998	68 093	41 852	24 862	54 190	188 997
1999	75 539	52 497	37 313	60 552	225 901
2000	86 225	63 618	35 368	73 152	258 363

¹ Ce tableau indique, pour les années 1978 à 2000, les entrées annuelles enregistrées pour l'ensemble des résidents temporaires et demandeurs du statut de réfugié. Pour effectuer ce calcul, on a utilisé la méthode des premières entrées : chaque personne n'est comptée qu'une seule fois, lors de sa première entrée dans le système. Les résidents temporaires et demandeurs du statut de réfugié sont répartis selon leur statut principal.

FIGURE 2 : RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDEICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ SELON LE STATUT PRINCIPAL : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 1978–2000²



Année	Travailleurs étrangers ³			Étudiants étrangers ⁴			Cas humanitaires ⁵	Autres	Grand
	Avec AE	Sans AE	Total	Avec AET	Sans AET	Total	Total	Total	Total
1978	20 783	6 232	27 015	29 142	677	29 819	2 183	28 535	87 552
1979	26 599	7 506	34 105	30 808	1 587	32 395	3 442	29 202	99 144
1980	30 541	8 742	39 283	36 750	1 890	38 640	5 238	28 941	112 102
1981	36 478	9 866	46 344	45 314	2 364	47 678	9 974	30 715	134 711
1982	35 496	10 674	46 170	48 410	2 743	51 153	10 348	28 301	135 972
1983	34 313	10 552	44 865	46 429	2 716	49 145	11 951	25 487	131 448
1984	33 938	9 894	43 832	41 931	2 335	44 266	17 213	24 114	129 425
1985	39 940	10 248	50 188	38 360	2 265	40 625	25 018	25 580	141 411
1986	47 895	9 966	57 861	37 058	2 335	39 393	39 412	28 230	164 896
1987	59 614	10 512	70 126	38 183	2 494	40 677	45 003	30 544	186 350
1988	74 007	11 511	85 518	42 999	2 931	45 930	51 506	24 578	207 532
1989	86 718	12 514	99 232	49 128	4 172	53 300	127 004	30 097	309 633
1990	99 316	12 979	112 295	56 756	5 241	61 997	159 445	36 363	370 100
1991	97 516	11 761	109 277	62 310	5 171	67 481	84 908	34 377	296 043
1992	88 682	9 901	98 583	63 907	5 649	69 556	88 480	30 165	286 784
1993	73 115	8 753	81 868	64 411	3 791	68 202	83 581	26 608	260 259
1994	69 010	8 478	77 488	61 706	3 594	65 300	86 245	27 805	256 838
1995	68 624	8 577	77 201	63 528	3 812	67 340	86 469	30 728	261 738
1996	68 306	8 630	76 936	71 864	4 001	75 865	85 729	32 929	271 459
1997	71 464	8 471	79 935	77 479	3 926	81 405	85 026	34 629	280 995
1998	75 554	8 187	83 741	79 589	3 571	83 160	83 861	34 720	285 482
1999	80 753	7 069	87 822	91 914	3 851	95 765	93 408	38 790	315 785
2000	88 962	3 217	92 179	110 497	3 566	114 063	94 292	47 479	348 013

² Ce tableau indique, pour les années 1978 à 2000, l'effectif calculé au 1^{er} décembre. Les résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié sont répartis selon leur statut principal. Tout titulaire d'un permis ou d'une autorisation, peu en importe le type, fait partie de l'effectif. Toute personne ayant obtenu le statut de résident permanent à la date d'observation ou après est exclue de l'effectif à compter de cette date.

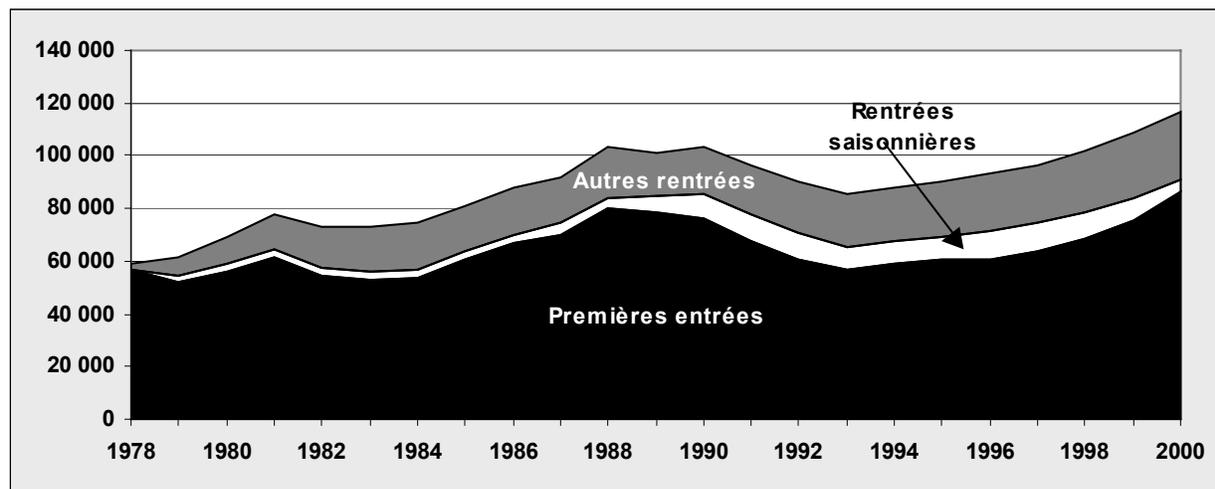
³ On indique le nombre de travailleurs étrangers qui possédaient une autorisation d'emploi (avec AE) ou un autre type de document (sans AE) à la date d'observation. Par exemple, en 2000, 92 179 travailleurs étrangers étaient réputés se trouver au Canada au 1^{er} décembre. Parmi eux, 88 962 étaient autorisés à travailler et 3 217 étaient autorisés à résider au Canada parce qu'ils étaient munis d'un autre type de permis ou d'autorisation.

⁴ On indique le nombre d'étudiants étrangers qui possédaient une autorisation d'études (avec AET) ou un autre type de document (sans AET) à la date d'observation. Par exemple, en 2000, 114 063 étudiants étrangers étaient réputés se trouver au Canada le 1^{er} décembre. Parmi eux, 110 497 étaient autorisés à étudier et 3 566 étaient autorisés à résider au Canada parce qu'ils étaient munis d'un autre type de permis ou d'autorisation.

⁵ Tout demandeur du statut de réfugié n'ayant pas de permis ou d'autorisation de CIC est retenu dans l'effectif des cas humanitaires pendant deux ans suivant la date de sa plus récente parution dans le système de CIC.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

FIGURE 3 : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS : ENTRÉES ANNUELLES SELON LA MÉTHODE DE CALCUL, 1978-2000⁶

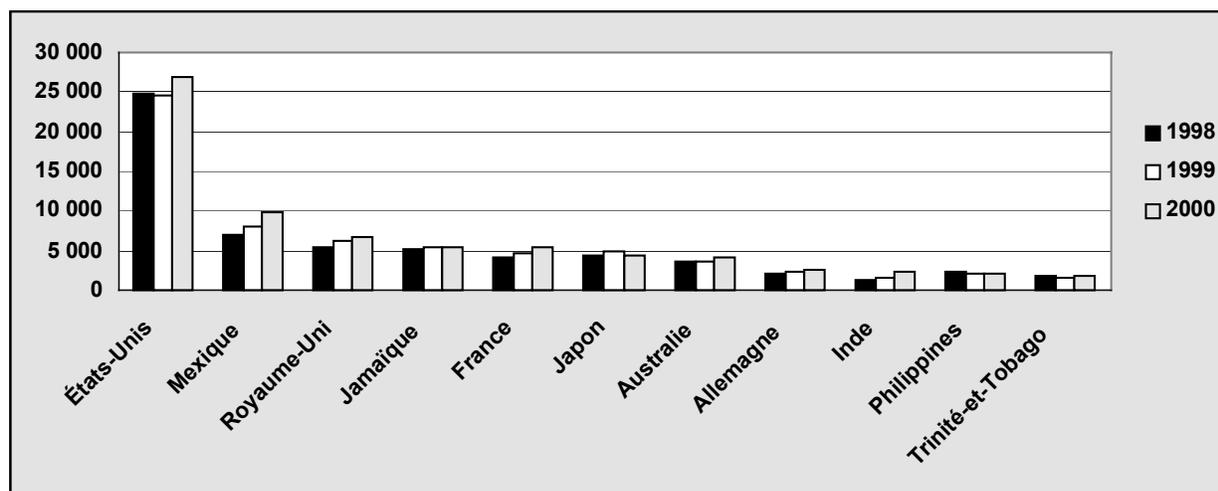


Année	Premières entrées	Rentrées saisonnières	Sous-total (premières+saisonniers)	Autres rentrées	Total (entrées+rentrées)
1978	57 075	26	57 101	1 739	58 840
1979	51 859	2 213	54 072	7 058	61 130
1980	55 956	2 805	58 761	10 591	69 352
1981	61 380	3 264	64 644	13 488	78 132
1982	54 124	3 514	57 638	15 432	73 070
1983	52 762	3 399	56 161	17 266	73 427
1984	53 571	3 352	56 923	17 714	74 637
1985	60 470	3 366	63 836	17 300	81 136
1986	66 501	3 690	70 191	17 738	87 929
1987	70 261	4 136	74 397	17 752	92 149
1988	80 363	4 019	84 382	19 063	103 445
1989	78 167	6 670	84 837	15 970	100 807
1990	75 841	9 475	85 316	18 256	103 572
1991	67 313	10 411	77 724	19 045	96 769
1992	60 520	9 896	70 416	19 961	90 377
1993	56 952	8 402	65 354	20 143	85 497
1994	58 947	8 585	67 532	20 247	87 779
1995	60 361	9 159	69 520	20 831	90 351
1996	60 855	10 342	71 197	21 789	92 986
1997	63 740	11 196	74 936	21 679	96 615
1998	68 093	10 807	78 900	22 810	101 710
1999	75 539	8 737	84 276	24 429	108 705
2000	86 225	5 086	91 311	25 073	116 384

⁶ Ce tableau indique, pour les années 1978 à 2000, les entrées annuelles des travailleurs étrangers, calculées d'après trois méthodes :

- Première entrée : chaque personne n'est comptée que lors de sa première entrée;
- Première entrée et rentrées saisonnières : chaque personne est comptée lors de sa première entrée et de nouveau s'il s'agit d'un travailleur saisonnier qui rentre dans le système après une absence de 30 jours;
- Première entrée et ensemble des rentrées : chaque personne est comptée lors de sa première entrée et de nouveau si elle rentre dans le système après une absence de 30 jours.

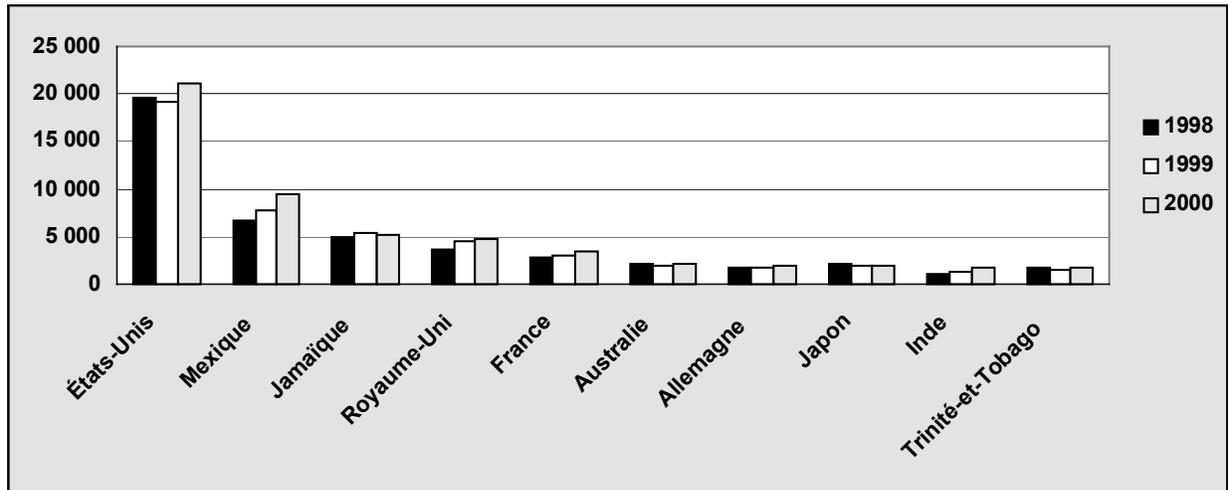
FIGURE 4 : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES, 1998-2000⁷



Pays	1998			1999			2000		
	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang
États-Unis	24 851	31,50	1	24 592	29,18	1	26 969	29,54	1
Mexique	6 949	8,81	2	8 052	9,55	2	9 858	10,80	2
Royaume-Uni	5 307	6,73	3	6 278	7,45	3	6 702	7,34	3
Jamaïque	5 120	6,49	4	5 484	6,51	4	5 400	5,91	4
France	4 232	5,36	6	4 701	5,58	6	5 311	5,82	5
Japon	4 503	5,71	5	5 031	5,97	5	4 274	4,68	6
Australie	3 741	4,74	7	3 673	4,36	7	4 060	4,45	7
Allemagne	2 126	2,69	9	2 287	2,71	8	2 463	2,70	8
Inde	1 358	1,72	11	1 480	1,76	11	2 230	2,44	9
Philippines	2 222	2,82	8	2 160	2,56	9	2 177	2,38	10
Trinité-et-Tobago	1 721	2,18	10	1 653	1,96	10	1 777	1,95	11
Total - dix principaux pays	60 772	77,03		63 911	75,83		69 444	76,06	
Total - autres pays	18 128	22,97		20 365	24,17		21 867	23,94	
Total	78 900	100		84 276	100		91 311	100	

⁷ Ce tableau indique, pour les années 1998, 1999 et 2000, les entrées annuelles de travailleurs étrangers, calculées d'après la méthode des premières entrées et rentrées saisonnières : les travailleurs saisonniers sont comptés lors de leur première entrée et chaque fois qu'ils rentrent dans le système. Les travailleurs étrangers sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

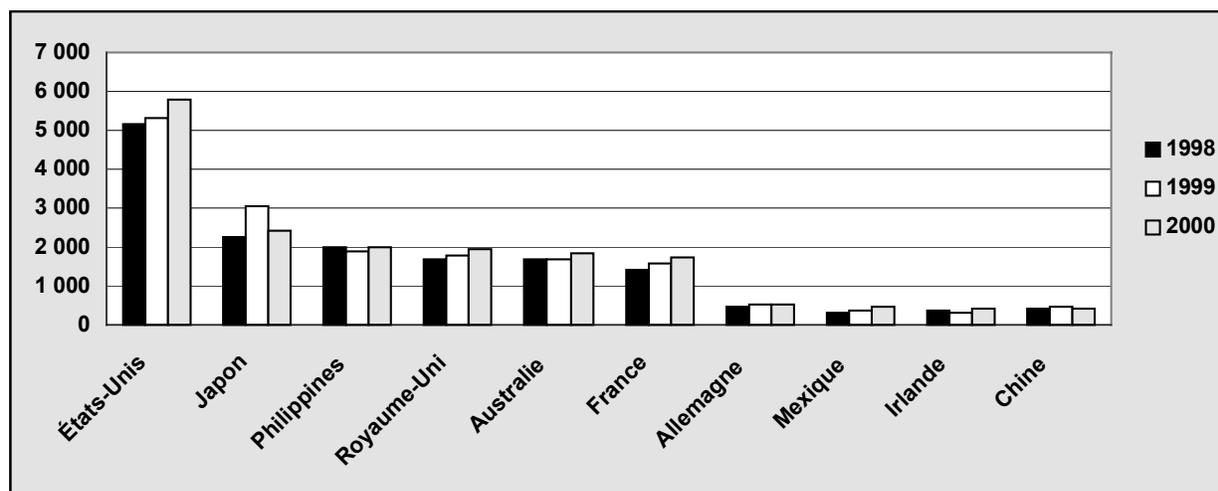
FIGURE 5 : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (HOMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES, 1998-2000⁸



Pays	1998			1999			2000		
	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang
États-Unis	19 693	33,79	1	19 264	30,94	1	21 176	31,15	1
Mexique	6 634	11,38	2	7 687	12,35	2	9 386	13,81	2
Jamaïque	4 924	8,45	3	5 319	8,54	3	5 216	7,67	3
Royaume-Uni	3 598	6,17	4	4 465	7,17	4	4 769	7,01	4
France	2 817	4,83	5	3 104	4,99	5	3 546	5,22	5
Australie	2 062	3,54	7	2 013	3,23	6	2 219	3,26	6
Allemagne	1 654	2,84	8	1 737	2,79	8	1 913	2,81	7
Japon	2 230	3,83	6	1 991	3,20	7	1 833	2,70	8
Inde	1 127	1,93	10	1 210	1,94	10	1 831	2,69	9
Trinité-et-Tobago	1 647	2,83	9	1 584	2,54	9	1 714	2,52	10
Total - dix principaux pays	46 386	79,59		48 374	77,69		53 603	78,84	
Total - autres pays	11 898	20,41		13 889	22,31		14 380	21,16	
Total	58 284	100		62 263	100		67 983	100	

⁸ Ce tableau indique, pour les années 1998, 1999 et 2000, les entrées annuelles de travailleurs étrangers de sexe masculin, calculées d'après la méthode des premières entrées et rentrées saisonnières : les travailleurs saisonniers sont comptés lors de leur première entrée et chaque fois qu'ils rentrent dans le système. Les travailleurs étrangers sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

FIGURE 6 : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (FEMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES, 1998-2000⁹

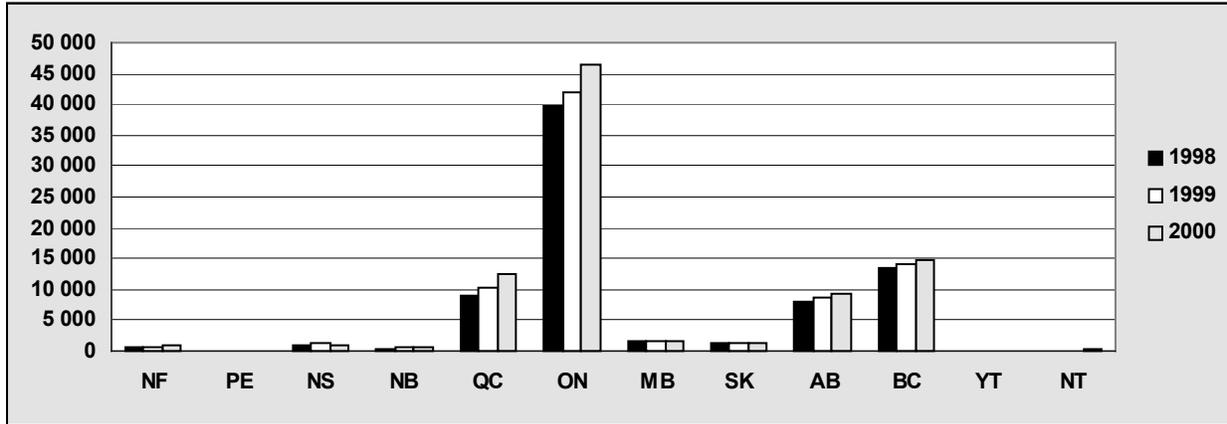


Pays	1998			1999			2000		
	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang
États-Unis	5,156	25.09	1	5,327	24.21	1	5,792	24.87	1
Japon	2,273	11.06	2	3,039	13.81	2	2,441	10.48	2
Philippines	1,980	9.64	3	1,895	8.61	3	1,987	8.53	3
Royaume-Uni	1,709	8.32	4	1,813	8.24	4	1,933	8.30	4
Australie	1,679	8.17	5	1,660	7.55	5	1,837	7.89	5
France	1,415	6.89	6	1,597	7.26	6	1,763	7.57	6
Allemagne	472	2.30	7	550	2.50	7	550	2.36	7
Mexique	315	1.53	10	365	1.66	9	472	2.03	8
Irlande	349	1.70	9	336	1.53	10	442	1.90	9
Chine	431	2.10	8	484	2.20	8	432	1.85	10
Total - dix principaux pays	15,779	76.80		17,066	77.57		17,649	75.78	
Total - autres pays	4,768	23.20		4,934	22.43		5,643	24.22	
Total	20,547	100		22,000	100		23,292	100	

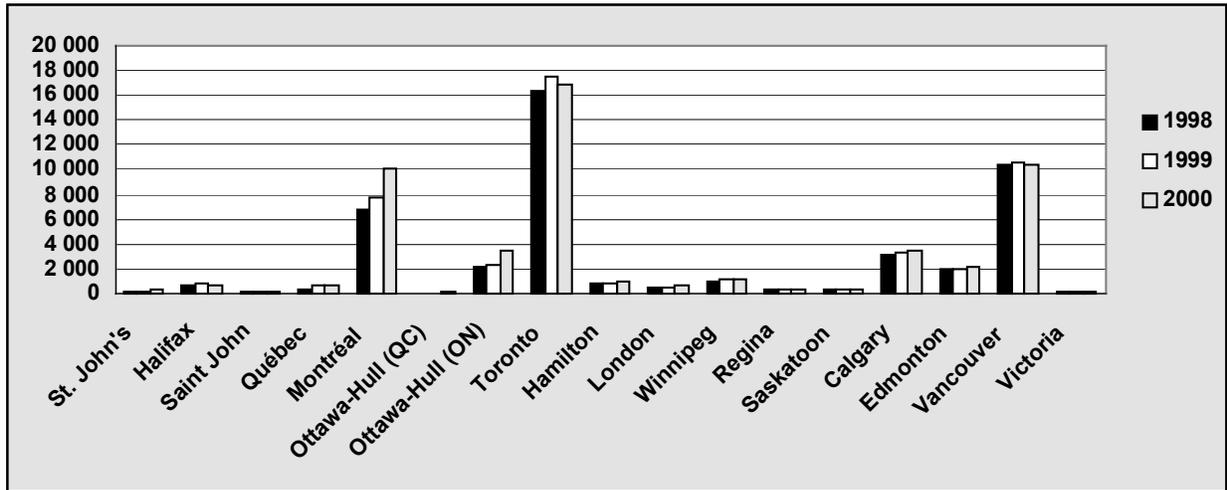
⁹ Ce tableau indique, pour les années 1998, 1999 et 2000, les entrées annuelles de travailleurs étrangers de sexe féminin, calculées d'après la méthode des premières entrées et rentrées saisonnières : les travailleurs saisonniers sont comptés lors de leur première entrée et chaque fois qu'ils rentrent dans le système. Les travailleurs étrangers sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

FIGURE 7 : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 1998–2000¹⁰

A. TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SELON LA PROVINCE DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 1998–2000



B. TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SELON LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 1998–2000



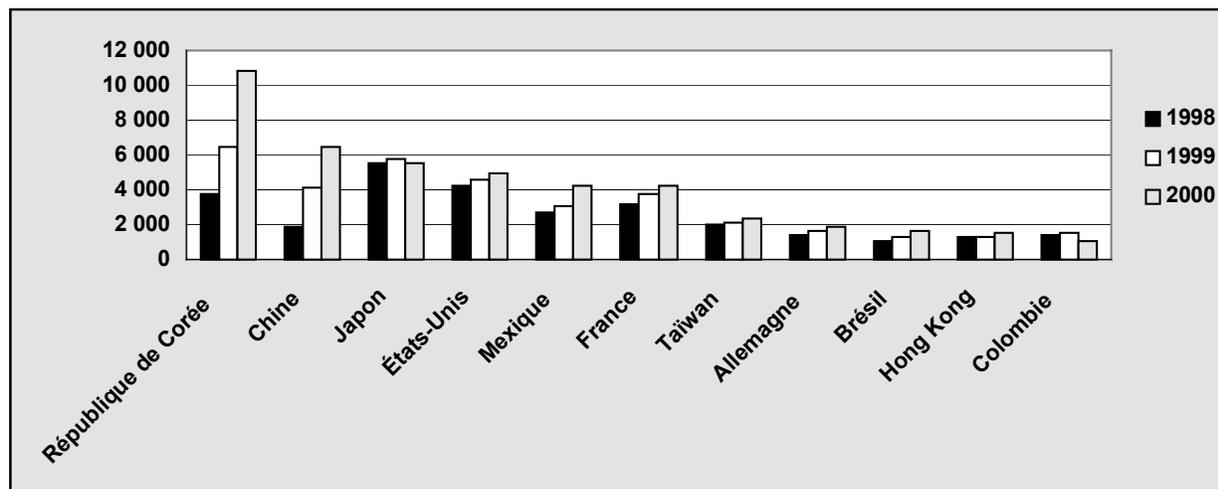
¹⁰ Ce tableau indique, pour les années 1998, 1999 et 2000, l'effectif des travailleurs étrangers au 1^{er} décembre. Une personne fait partie de l'effectif seulement si elle était munie d'une autorisation d'emploi à la date d'observation et n'avait pas encore obtenu le statut de résident permanent. Les travailleurs étrangers sont répartis selon la région métropolitaine de recensement et la province, d'après les définitions du recensement de 1991.

**C. TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU
1^{ER} DÉCEMBRE, 1998–2000
(FIGURE 7, SUITE)**

Région métropolitaine de recensement	1998		1999		2000	
Province de résidence	Nb	%	Nb	%	Nb	%
St. John's	115	0,15	188	0,23	301	0,34
Autres - Terre-Neuve	369	0,49	569	0,70	685	0,77
Total - Terre-Neuve	484	0,64	757	0,93	986	1,11
Total - Île-du-Prince-Édouard	97	0,13	124	0,15	121	0,14
Halifax	589	0,78	824	1,02	618	0,69
Autres - Nouvelle-Écosse	379	0,50	385	0,48	395	0,44
Total - Nouvelle-Écosse	968	1,28	1 209	1,50	1 013	1,13
Saint John	90	0,12	158	0,20	165	0,19
Autres - Nouveau-Brunswick	316	0,42	382	0,47	399	0,45
Total - Nouveau-Brunswick	406	0,54	540	0,67	564	0,64
Québec	405	0,54	590	0,73	671	0,75
Montréal	6 842	9,06	7 733	9,58	10 010	11,25
Ottawa-Hull (QC)	62	0,08	67	0,08	96	0,11
Autres - Québec	1 554	2,06	1 848	2,29	1 844	2,07
Total - Québec	8 863	11,74	10 238	12,68	12 621	14,18
Ottawa-Hull (ON)	2 079	2,75	2 306	2,86	3 465	3,89
Toronto	16 295	21,57	17 471	21,64	16 893	18,99
Hamilton	763	1,01	817	1,01	955	1,07
London	527	0,70	549	0,68	657	0,74
Autres - Ontario	19 957	26,41	20 807	25,77	24 405	27,43
Total Ontario	39 621	52,44	41 950	51,96	46 375	52,12
Winnipeg	1 058	1,40	1 119	1,39	1 114	1,25
Autres - Manitoba	462	0,61	503	0,62	562	0,63
Total - Manitoba	1 520	2,01	1 622	2,01	1 676	1,88
Regina	287	0,38	346	0,43	332	0,37
Saskatoon	349	0,46	325	0,40	351	0,39
Autres - Saskatchewan	534	0,71	517	0,64	619	0,70
Total - Saskatchewan	1 170	1,55	1 188	1,47	1 302	1,46
Calgary	3 136	4,15	3 224	3,99	3 469	3,90
Edmonton	1 971	2,61	2 023	2,51	2 219	2,49
Autres - Alberta	2 993	3,96	3 365	4,17	3 638	4,09
Total Alberta	8 100	10,72	8 612	10,67	9 326	10,48
Vancouver	10 345	13,69	10 558	13,07	10 367	11,65
Victoria	188	0,25	175	0,22	229	0,26
Autres - Colombie-Britannique	2 974	3,94	3 369	4,17	4 007	4,50
Total - Colombie-Britannique	13 507	17,88	14 102	17,46	14 603	16,41
Total - Yukon	55	0,07	69	0,09	63	0,07
Total - Territoires du Nord-Ouest	135	0,18	149	0,18	187	0,21
Non déclaré	628	0,83	193	0,24	125	0,14
Total	75 554	100	80 753	100	88 962	100

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

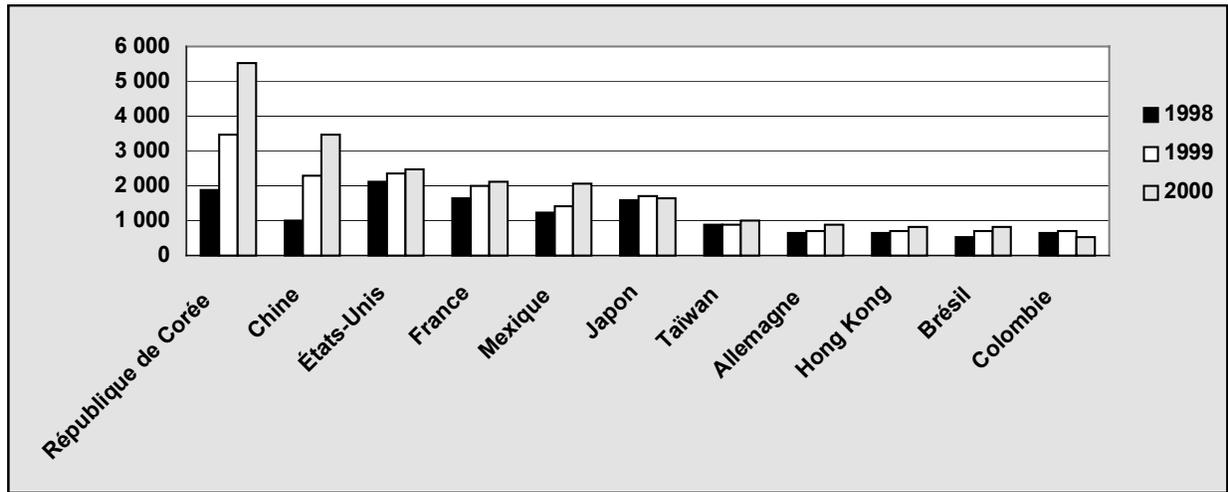
FIGURE 8 : ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 1998–2000¹¹



Pays	1998			1999			2000		
	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang
République de Corée	3 750	8,96	3	6 505	12,39	1	10 815	17,00	1
Chine	1 871	4,47	7	4 112	7,83	4	6 470	10,17	2
Japon	5 527	13,21	1	5 744	10,94	2	5 501	8,65	3
États-Unis	4 190	10,01	2	4 594	8,75	3	4 908	7,71	4
Mexique	2 663	6,36	5	3 039	5,79	6	4 251	6,68	5
France	3 185	7,61	4	3 816	7,27	5	4 218	6,63	6
Taiwan	1 945	4,65	6	2 126	4,05	7	2 409	3,79	7
Allemagne	1 421	3,40	8	1 597	3,04	8	1 936	3,04	8
Brésil	1 026	2,45	12	1 311	2,50	12	1 639	2,58	9
Hong Kong	1 236	2,95	10	1 338	2,55	10	1 558	2,45	10
Colombie	1 391	3,32	9	1 504	2,86	9	1 037	1,63	12
Total - dix principaux pays	27 179	64,94		34 375	65,47		43 705	68,70	
Total - autres pays	14 673	35,06		18 122	34,53		19 913	31,30	
Total	41 852	100		52 497	100		63 618	100	

¹¹ Ce tableau indique, pour les années 1998, 1999 et 2000, les entrées annuelles d'étudiants étrangers, calculées d'après la méthode des premières entrées : chaque personne est comptée seulement lors de sa première entrée. Les étudiants étrangers sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

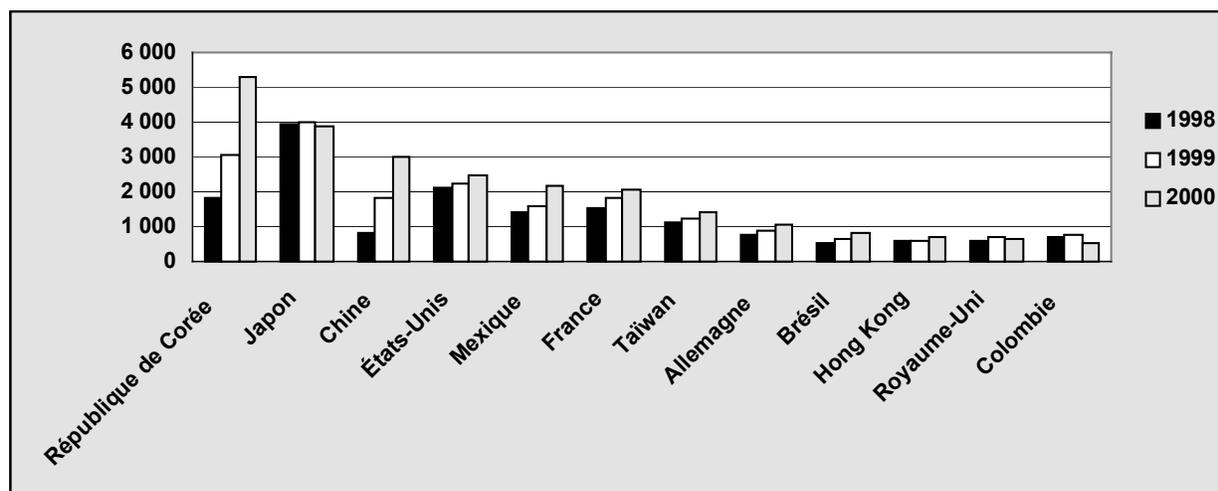
FIGURE 9 : ÉTUDIANTS ÉTRANGERS (HOMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 1998–2000¹²



Pays	1998			1999			2000		
	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang
République de Corée	1 910	9,36	2	3 443	12,98	1	5 550	17,29	1
Chine	1 024	5,02	6	2 271	8,56	3	3 462	10,79	2
États-Unis	2 090	10,24	1	2 339	8,82	2	2 445	7,62	3
France	1 652	8,09	3	2 006	7,56	4	2 142	6,67	4
Mexique	1 227	6,01	5	1 441	5,43	6	2 058	6,41	5
Japon	1 597	7,82	4	1 730	6,52	5	1 622	5,05	6
Taiwan	856	4,19	7	884	3,33	7	1 001	3,12	7
Allemagne	652	3,19	10	699	2,63	10	855	2,66	8
Hong Kong	659	3,23	9	727	2,74	8	825	2,57	9
Brésil	507	2,48	12	683	2,57	11	815	2,54	10
Colombie	670	3,28	8	724	2,73	9	509	1,59	13
Total - dix principaux pays	12 337	60,43		16 264	61,30		20 775	64,72	
Total - autres pays	8 075	39,57		10 267	38,70		11 318	35,28	
Total	20 412	100		26 531	100		32 093	100	

¹² Ce tableau indique, pour les années 1998, 1999 et 2000, les entrées annuelles d'étudiants étrangers de sexe masculin, calculées d'après la méthode des premières entrées : chaque personne est comptée seulement lors de sa première entrée. Les étudiants étrangers sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

FIGURE 10 : ÉTUDIANTS ÉTRANGERS (FEMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 1998–2000¹³

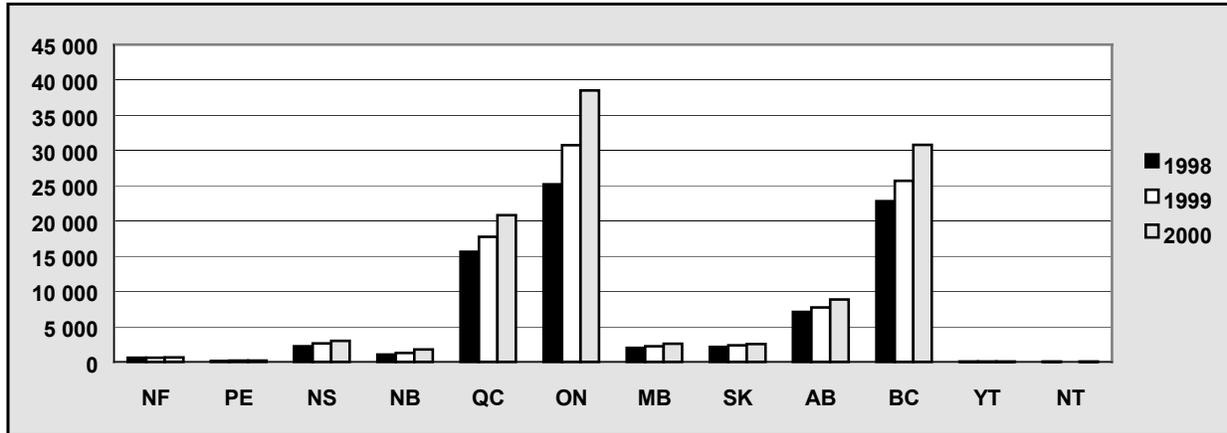


Pays	1998			1999			2000		
	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang
République de Corée	1 840	8,59	3	3 062	11,80	2	5 265	16,72	1
Japon	3 930	18,34	1	4 014	15,46	1	3 877	12,31	2
Chine	847	3,95	7	1 841	7,09	4	3 005	9,54	3
États-Unis	2 100	9,80	2	2 255	8,69	3	2 463	7,82	4
Mexique	1 436	6,70	5	1 598	6,16	6	2 193	6,96	5
France	1 533	7,15	4	1 810	6,97	5	2 076	6,59	6
Taiwan	1 089	5,08	6	1 239	4,77	7	1 400	4,45	7
Allemagne	768	3,58	8	897	3,46	8	1 081	3,43	8
Brésil	519	2,42	12	628	2,42	11	823	2,61	9
Hong Kong	577	2,69	11	611	2,35	12	733	2,33	10
Royaume-Uni	600	2,80	10	720	2,77	10	670	2,13	11
Colombie	721	3,36	9	780	3,00	9	528	1,68	12
Total - dix principaux pays	14 864	69,35		18 216	70,17		22 916	72,76	
Total - autres pays	6 563	30,65		7 744	29,83		8 580	27,24	
Total	21 427	100		25 960	100		31 496	100	

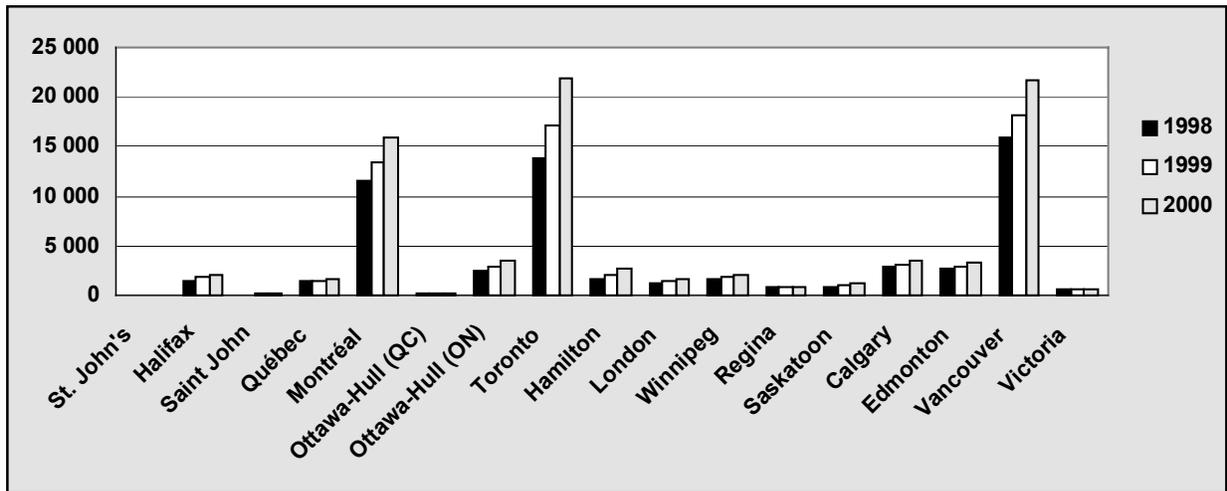
¹³ Ce tableau indique, pour les années 1998, 1999 et 2000, les entrées annuelles d'étudiants étrangers de sexe féminin, calculées d'après la méthode des premières entrées : chaque personne est comptée seulement lors de sa première entrée. Les étudiants étrangers sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

FIGURE 11 : ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 1998–2000¹⁴

A. ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SELON LA PROVINCE DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 1998–2000



B. ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SELON LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 1998–2000



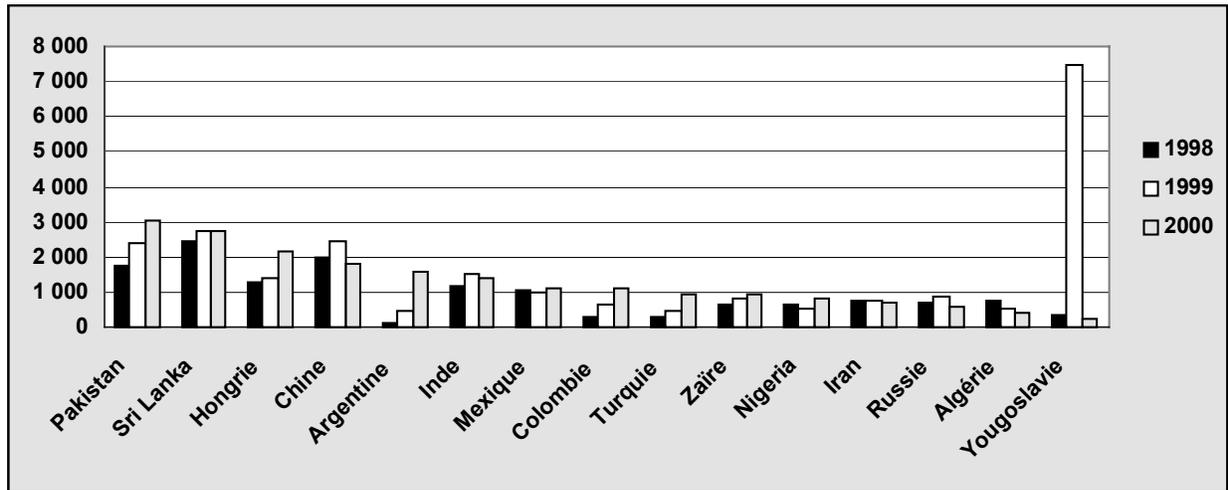
¹⁴ Ce tableau indique, pour les années 1998, 1999 et 2000, l'effectif des étudiants étrangers calculé au 1^{er} décembre. Une personne fait partie de l'effectif seulement si elle était munie d'une autorisation d'études à la date d'observation et n'avait pas encore obtenu le statut de résident permanent. Les étudiants étrangers sont répartis selon la région métropolitaine de recensement et la province, d'après les définitions du recensement de 1991.

**C. ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU
1^{ER} DÉCEMBRE, 1998–2000
(FIGURE 11, SUITE)**

Région métropolitaine de recensement	1998		1999		2000	
Province de résidence	Nb	%	Nb	%	Nb	%
St. John's	49	0,06	34	0,04	36	0,03
Autres - Terre-Neuve	531	0,67	588	0,64	601	0,54
Total - Terre-Neuve	580	0,73	622	0,68	637	0,57
Total - Île-du-Prince-Édouard	148	0,19	188	0,20	207	0,19
Halifax	1 476	1,85	1 844	2,01	2 020	1,83
Autres - Nouvelle-Écosse	740	0,93	792	0,86	995	0,90
Total - Nouvelle-Écosse	2 216	2,78	2 636	2,87	3 015	2,73
Saint John	64	0,08	124	0,13	230	0,21
Autres - Nouveau-Brunswick	991	1,25	1 137	1,24	1 506	1,36
Total - Nouveau-Brunswick	1 055	1,33	1 261	1,37	1 736	1,57
Québec	1 343	1,69	1 469	1,60	1 558	1,41
Montréal	11 548	14,51	13 328	14,50	15 843	14,34
Ottawa-Hull (QC)	111	0,14	157	0,17	210	0,19
Autres - Québec	2 613	3,28	2 775	3,02	3 183	2,88
Total - Québec	15 615	19,62	17 729	19,29	20 794	18,82
Ottawa-Hull (ON)	2 419	3,04	2 869	3,12	3 489	3,16
Toronto	13 917	17,49	17 112	18,62	21 989	19,90
Hamilton	1 723	2,16	2 150	2,34	2 677	2,42
London	1 150	1,44	1 392	1,51	1 665	1,51
Autres - Ontario	5 973	7,50	7 222	7,86	8 675	7,85
Total Ontario	25 182	31,63	30 745	33,45	38 495	34,84
Winnipeg	1 588	2,00	1 757	1,91	2 092	1,89
Autres - Manitoba	381	0,48	463	0,50	491	0,44
Total - Manitoba	1 969	2,48	2 220	2,41	2 583	2,33
Regina	739	0,93	809	0,88	882	0,80
Saskatoon	890	1,12	1 059	1,15	1 138	1,03
Autres - Saskatchewan	493	0,62	483	0,53	527	0,48
Total - Saskatchewan	2 122	2,67	2 351	2,56	2 547	2,31
Calgary	2 895	3,64	3 028	3,29	3 435	3,11
Edmonton	2 617	3,29	2 825	3,07	3 338	3,02
Autres - Alberta	1 618	2,03	1 855	2,02	2 083	1,89
Total Alberta	7 130	8,96	7 708	8,38	8 856	8,02
Vancouver	15 926	20,01	18 197	19,80	21 726	19,66
Victoria	567	0,71	559	0,61	677	0,61
Autres - Colombie-Britannique	6 317	7,94	6 889	7,50	8 404	7,61
Total - Colombie-Britannique	22 810	28,66	25 645	27,91	30 807	27,88
Total - Yukon	29	0,04	34	0,04	43	0,04
Total - Territoires du Nord-Ouest	25	0,03	23	0,03	24	0,02
Non déclaré	708	0,89	752	0,82	753	0,68
Total	79 589	100	91 914	100	110 497	100

CAS HUMANITAIRES

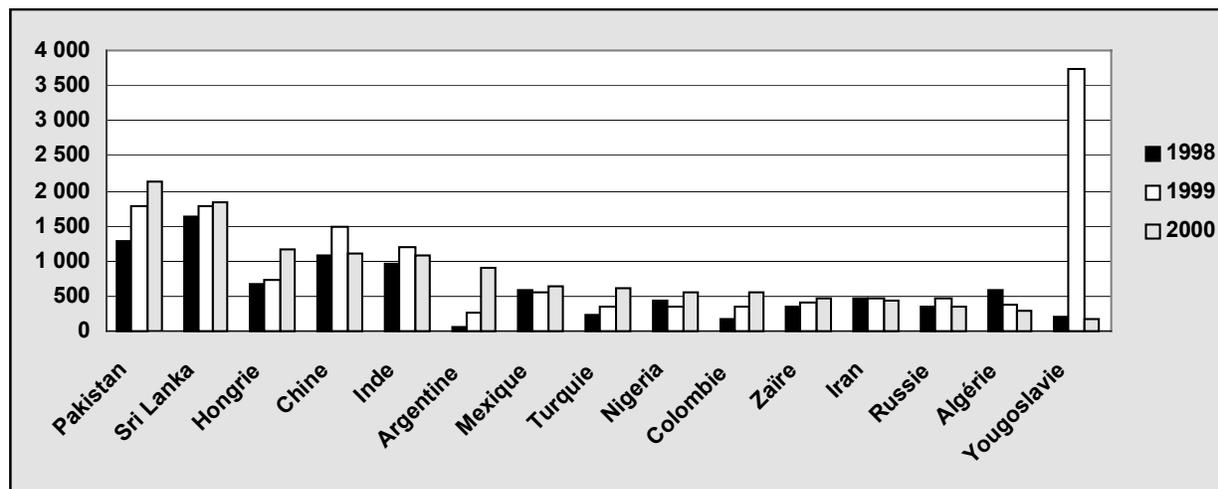
FIGURE 12: CAS HUMANITAIRES SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 1998–2000¹⁵



Pays	1998			1999			2000		
	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang
Pakistan	1 732	6,97	3	2 399	6,43	4	3 035	8,58	1
Sri Lanka	2 452	9,86	1	2 727	7,31	2	2 748	7,77	2
Hongrie	1 279	5,14	4	1 394	3,74	6	2 135	6,04	3
Chine	1 990	8,00	2	2 432	6,52	3	1 839	5,20	4
Argentine	107	0,43	42	459	1,23	18	1 587	4,49	5
Inde	1 184	4,76	5	1 517	4,07	5	1 396	3,95	6
Mexique	1 054	4,24	6	1 009	2,70	7	1 120	3,17	7
Colombie	302	1,21	21	645	1,73	11	1 112	3,14	8
Turquie	279	1,12	24	476	1,28	17	923	2,61	9
Zaïre	646	2,60	11	827	2,22	9	920	2,60	10
Nigeria	654	2,63	10	544	1,46	12	797	2,25	11
Iran	748	3,01	8	759	2,03	10	673	1,90	14
Russie	679	2,73	9	849	2,28	8	585	1,65	16
Algérie	782	3,15	7	499	1,34	16	397	1,12	20
Yougoslavie	341	1,37	17	7 453	19,97	1	256	0,72	30
Total - dix principaux pays	12 554	50,49		21 366	57,27		16 815	47,55	
Total - autres pays	12 308	49,51		15 947	42,73		18 553	52,45	
Total	24 862	100		37 313	100		35 368	100	

¹⁵ Ce tableau indique, pour les années 1998, 1999 et 2000, les entrées annuelles de cas humanitaires, calculées d'après la méthode des premières entrées : chaque personne est comptée seulement lors de sa première entrée. Les cas humanitaires sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP). Les cas humanitaires comprennent les revendicateurs du statut de réfugié et les résidents temporaires autorisés à demeurer au Canada pour des motifs humanitaires.

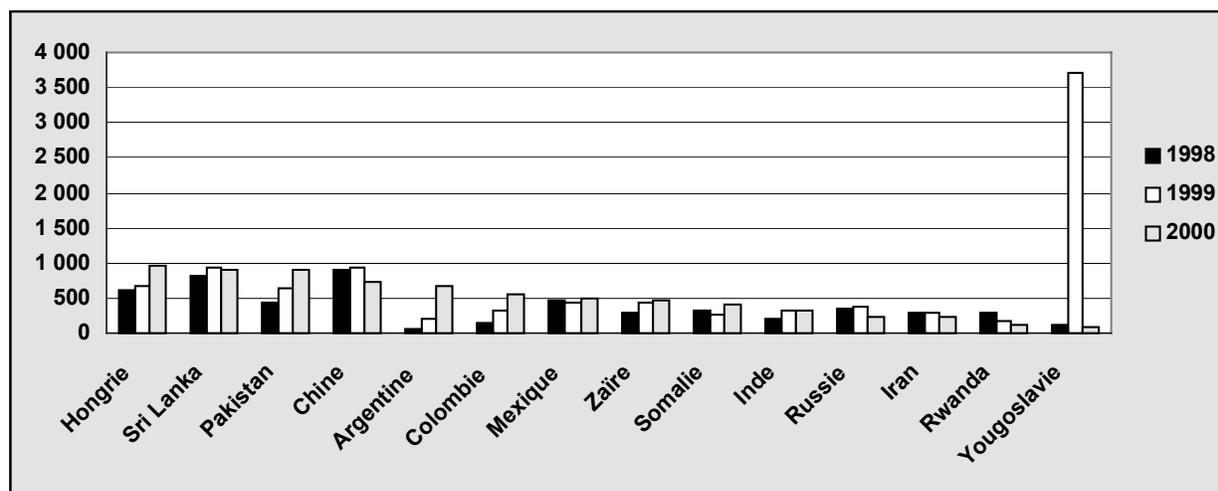
FIGURE 13: CAS HUMANITAIRES (HOMMES), SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 1998–2000¹⁶



Pays	1998			1999			2000		
	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang
Pakistan	1 290	8,47	2	1 769	7,96	3	2 133	9,99	1
Sri Lanka	1 645	10,80	1	1 786	8,03	2	1 844	8,64	2
Hongrie	680	4,46	5	733	3,30	6	1 172	5,49	3
Chine	1 080	7,09	3	1 492	6,71	4	1 095	5,13	4
Inde	974	6,39	4	1 202	5,41	5	1 070	5,01	5
Argentine	55	0,36	47	262	1,18	19	905	4,24	6
Mexique	585	3,84	6	569	2,56	7	633	2,97	7
Turquie	227	1,49	15	364	1,64	13	621	2,91	8
Nigeria	450	2,95	9	341	1,53	15	561	2,63	9
Colombie	161	1,06	23	338	1,52	16	559	2,62	10
Zaïre	344	2,26	10	401	1,80	10	467	2,19	11
Iran	456	2,99	8	460	2,07	9	431	2,02	12
Russie	340	2,23	11	463	2,08	8	338	1,58	14
Algérie	573	3,76	7	388	1,75	11	302	1,41	17
Yougoslavie	212	1,39	17	3 743	16,83	1	162	0,76	29
Total - dix principaux pays	8 077	53,01		12 618	56,75		10 593	49,63	
Total - autres pays	7 161	46,99		9 616	43,25		10 756	50,37	
Total	15 238	100		22 234	100		21 349	100	

¹⁶ Ce tableau indique, pour les années 1998, 1999 et 2000, les entrées annuelles de cas humanitaires de sexe masculin, calculées d'après la méthode des premières entrées : chaque personne est comptée seulement lors de sa première entrée. Les cas humanitaires sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP). Les cas humanitaires comprennent les revendicateurs du statut de réfugié et les résidents temporaires autorisés à demeurer au Canada pour des motifs humanitaires.

FIGURE 14: CAS HUMANITAIRES (FEMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 1998–2000¹⁷

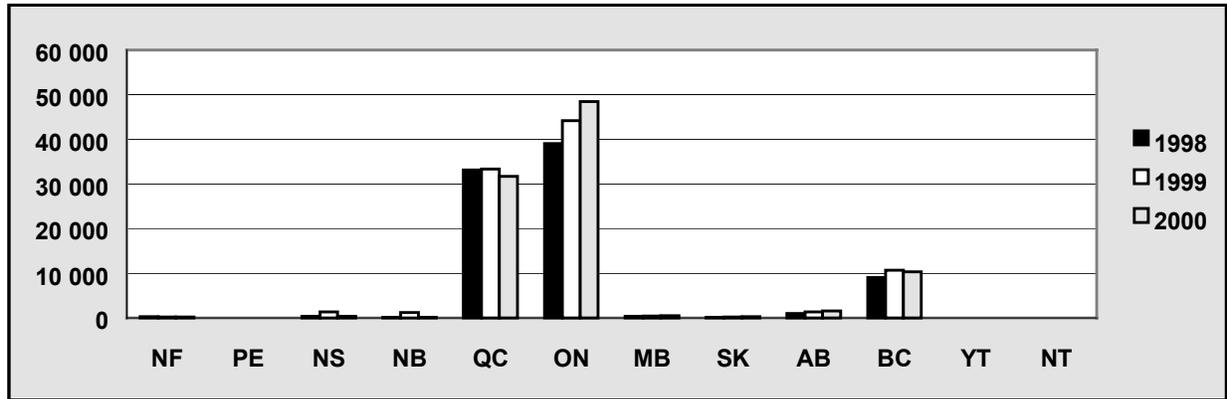


Pays	1998			1999			2000		
	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang
Hongrie	599	6,22	3	661	4,38	4	963	6,87	1
Sri Lanka	807	8,39	2	941	6,24	2	904	6,45	2
Pakistan	442	4,59	5	630	4,18	5	902	6,43	3
Chine	910	9,46	1	940	6,23	3	744	5,31	4
Argentine	52	0,54	40	197	1,31	16	682	4,87	5
Colombie	141	1,47	19	307	2,04	10	553	3,94	6
Mexique	469	4,87	4	440	2,92	6	487	3,47	7
Zaïre	302	3,14	8	426	2,83	7	453	3,23	8
Somalie	325	3,38	7	269	1,78	12	400	2,85	9
Inde	210	2,18	11	315	2,09	9	326	2,33	10
Russie	339	3,52	6	386	2,56	8	247	1,76	14
Iran	292	3,03	9	299	1,98	11	242	1,73	15
Rwanda	278	2,89	10	162	1,07	19	103	0,73	29
Yougoslavie	129	1,34	20	3 710	24,61	1	94	0,67	37
Total - dix principaux pays	4 763	49,49		8 756	58,08		6 414	45,75	
Total - autres pays	4 861	50,51		6 322	41,92		7 604	54,25	
Total	9 624	100		15 078	100		14 018	100	

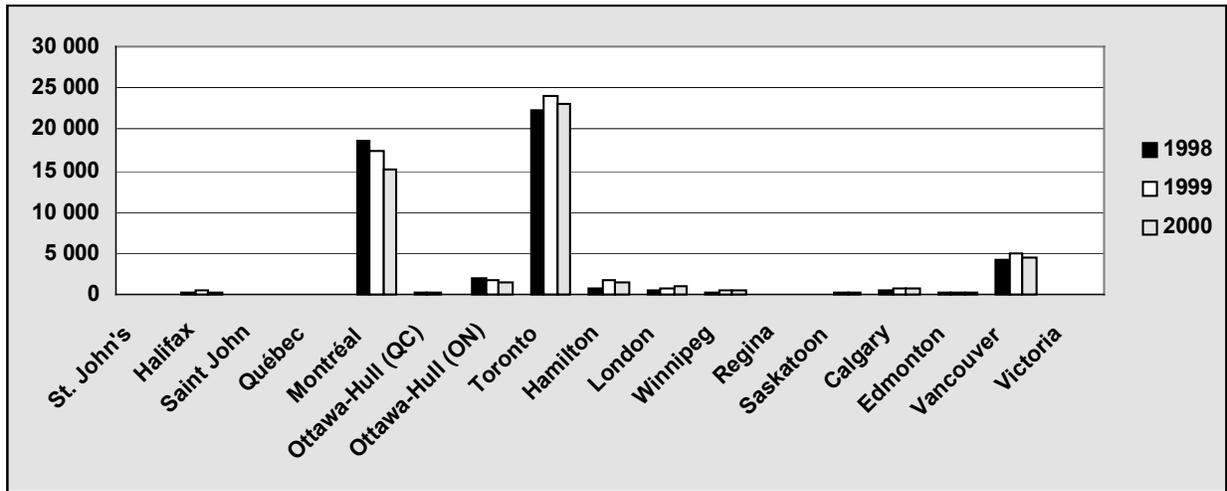
¹⁷ Ce tableau indique, pour les années 1998, 1999 et 2000, les entrées annuelles de cas humanitaires de sexe féminin, calculées d'après la méthode des premières entrées : chaque personne est comptée seulement lors de sa première entrée. Les cas humanitaires sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP). Les cas humanitaires comprennent les revendicateurs du statut de réfugié et les résidents temporaires autorisés à demeurer au Canada pour des motifs humanitaires.

FIGURE 15: CAS HUMANITAIRES SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 1998–2000¹⁸

A. CAS HUMANITAIRES SELON LA PROVINCE DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 1998–2000



B. CAS HUMANITAIRES SELON LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 1998–2000

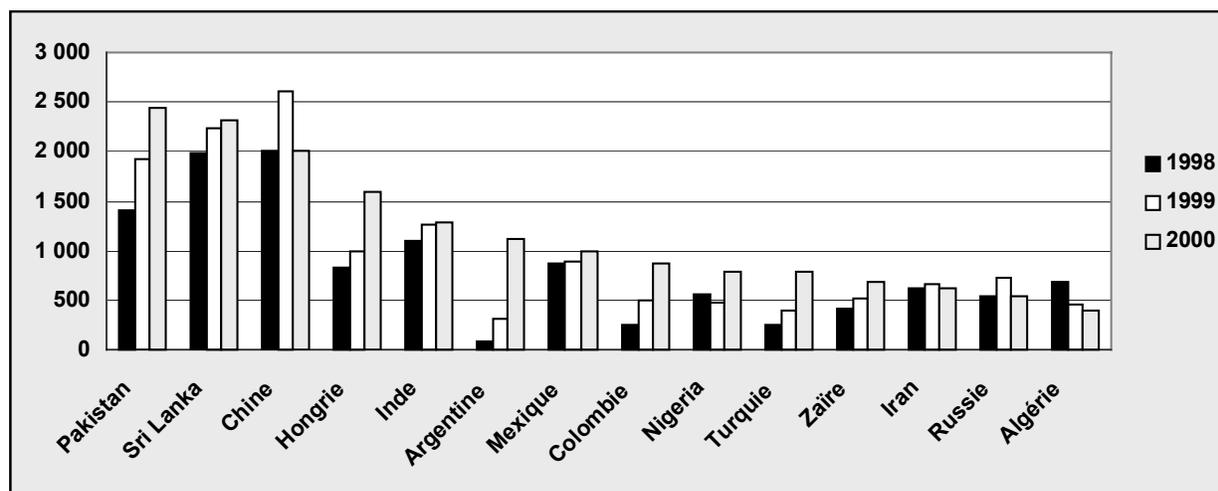


¹⁸ Ce tableau indique, pour les années 1998, 1999 et 2000, l'effectif des cas humanitaires calculé au 1^{er} décembre. Une personne fait partie de l'effectif si elle était munie d'un type quelconque de permis ou d'autorisation à la date d'observation et n'avait pas encore obtenu le statut de résident permanent, ou, dans le cas d'un revendicateur du statut de réfugié sans permis ni autorisation, si moins de deux années s'étaient écoulées depuis sa plus récente parution dans le système de CIC. Les cas humanitaires sont répartis selon la région métropolitaine de recensement et la province, d'après les définitions du recensement de 1991. Les cas humanitaires comprennent les revendicateurs du statut de réfugié et les résidents temporaires autorisés à demeurer au Canada pour des motifs humanitaires.

C. CAS HUMANITAIRES SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 1998-2000 (FIGURE 17, SUITE)

Région métropolitaine de recensement	1998		1999		2000	
Province de résidence	Nb	%	Nb	%	Nb	%
St. John's	25	0,03	16	0,02	11	0,01
Autres - Terre-Neuve	291	0,35	228	0,24	203	0,22
Total - Terre-Neuve	316	0,38	244	0,26	214	0,23
Total - Île-du-Prince-Édouard	14	0,02	11	0,01	13	0,01
Halifax	171	0,20	582	0,62	188	0,20
Autres - Nouvelle-Écosse	253	0,30	796	0,85	204	0,22
Total - Nouvelle-Écosse	424	0,50	1 378	1,47	392	0,42
Saint John	16	0,02	14	0,01	23	0,02
Autres - Nouveau-Brunswick	109	0,13	1 176	1,26	112	0,12
Total - Nouveau-Brunswick	125	0,15	1 190	1,27	135	0,14
Québec	96	0,11	74	0,08	85	0,09
Montréal	18 650	22,24	17 320	18,54	15 144	16,06
Ottawa-Hull (QC)	128	0,15	140	0,15	98	0,10
Autres - Québec	14 284	17,03	15 884	17,01	16 460	17,46
Total Québec	33 158	39,53	33 418	35,78	31 787	33,71
Ottawa-Hull (ON)	1 947	2,32	1 785	1,91	1 489	1,58
Toronto	22 420	26,74	24 134	25,84	23 131	24,53
Hamilton	783	0,93	1 670	1,79	1 474	1,56
London	489	0,58	644	0,69	868	0,92
Autres - Ontario	13 414	16,00	15 976	17,10	21 521	22,82
Total Ontario	39 053	46,57	44 209	47,33	48 483	51,41
Winnipeg	282	0,34	372	0,40	465	0,49
Autres - Manitoba	90	0,11	95	0,10	99	0,10
Total Manitoba	372	0,45	467	0,50	564	0,59
Regina	23	0,03	31	0,03	58	0,06
Saskatoon	99	0,12	148	0,16	190	0,20
Autres - Saskatchewan	41	0,05	75	0,08	79	0,08
Total Saskatchewan	163	0,20	254	0,27	327	0,34
Calgary	578	0,69	786	0,84	801	0,85
Edmonton	196	0,23	284	0,30	346	0,37
Autres - Alberta	250	0,30	301	0,32	447	0,47
Total Alberta	1 024	1,22	1 371	1,46	1 594	1,69
Vancouver	4 164	4,97	4 958	5,31	4 444	4,71
Victoria	5	0,01	7	0,01	8	0,01
Autres - Colombie-Britannique	4 934	5,88	5 699	6,10	5 906	6,26
Total - Colombie-Britannique	4 169	4,98	4 965	5,32	4 452	4,72
Total - Yukon	2	0,00	3	0,00	1	0,00
Total - Territoires du Nord-Ouest	3	0,00	1	0,00	1	0,00
Non déclaré	103	0,12	197	0,21	422	0,45
Total	83 860	100	93 407	100	94 291	100

FIGURE 16: REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 1998–2000¹⁹

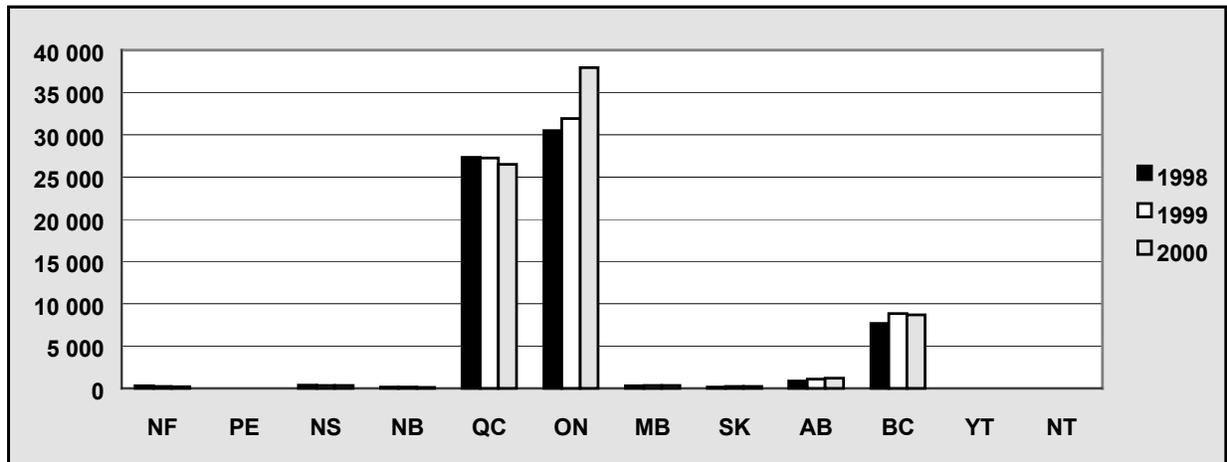


Pays	1998			1999			2000		
	Nb	% avec AE	Rang	Nb	% avec AE	Rang	Nb	% avec AE	Rang
Pakistan	1 406	73,83	3	1 929	77,86	3	2 444	45,70	1
Sri Lanka	1 979	81,30	2	2 237	78,45	2	2 318	38,87	2
Chine	2 010	38,76	1	2 610	45,25	1	2 016	22,82	3
Hongrie	835	65,51	6	998	66,73	5	1 588	22,73	4
Inde	1 097	77,12	4	1 261	82,71	4	1 274	45,29	5
Argentine	79	75,95	44	308	77,60	20	1 111	38,97	6
Mexique	873	69,30	5	894	66,89	6	984	31,81	7
Colombie	243	79,84	22	497	80,48	10	871	36,85	8
Nigeria	558	86,56	9	472	84,32	11	784	49,49	9
Turquie	251	75,70	21	391	70,84	16	776	26,55	10
Zaïre	422	91,23	11	518	89,58	9	683	55,34	11
Iran	627	69,06	8	652	69,94	8	623	31,46	12
Russie	548	78,65	10	718	75,21	7	539	41,93	14
Algérie	678	88,35	7	460	87,39	13	383	47,52	18
Total - dix principaux pays	10 611	69,46		12 314	69,88		14 166	35,84	
Total - autres pays	8 956	71,90		11 572	67,83		13 511	35,89	
Total	19 567	70,57		23 886	68,89		27 677	35,86	

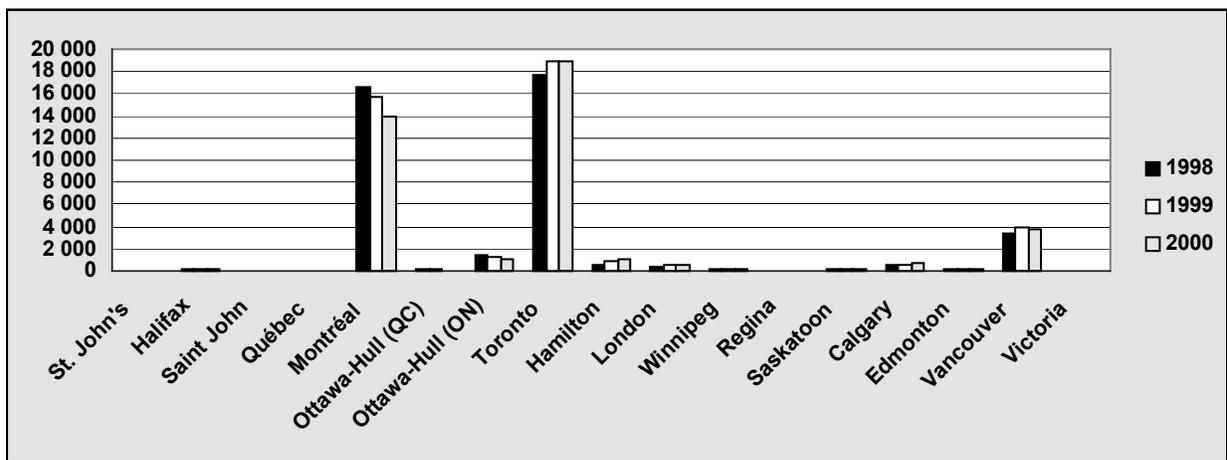
¹⁹ Ce tableau indique, pour les années 1998, 1999 et 2000, les entrées annuelles des revendicateurs du statut de réfugié adultes, calculées à l'aide de la méthode des premières entrées. Chaque personne n'est comptée que lors de sa première entrée, laquelle peut précéder la date de la demande du statut de réfugié. Le tableau indique le pourcentage des revendicateurs du statut de réfugié qui ont obtenu une autorisation d'emploi (AE) à un moment quelconque après leur entrée dans le système. Les demandeurs sont répartis selon les principaux pays de persécution alléguée. Les revendicateurs du statut de réfugié adultes sont ceux qui avaient au moins 18 ans au moment de la présentation de leur demande.

FIGURE 17: REVENDEICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 1998–2000²⁰

A. REVENDEICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES SELON LA PROVINCE DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 1998–2000



B. REVENDEICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES SELON LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 1998–2000



²⁰ Ce tableau indique, pour les années 1998, 1999 et 2000, l'effectif des demandeurs du statut de réfugié adultes calculé au 1^{er} décembre. Une personne fait partie de l'effectif si elle était munie d'un type quelconque de permis ou d'autorisation à la date d'observation et si elle n'avait pas encore obtenu le statut de résident permanent, ou encore si moins de deux années s'étaient écoulées depuis sa plus récente parution dans le système de CIC. Le tableau indique le pourcentage des revendicateurs du statut de réfugié qui ont obtenu une autorisation d'emploi à un moment quelconque après leur entrée dans le système. Les revendicateurs du statut de réfugié sont répartis selon la région métropolitaine de recensement et la province, d'après les définitions du recensement de 1991. Les demandeurs du statut de réfugié adultes sont ceux qui avaient au moins 18 ans à la date du calcul de l'effectif.

**C. REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE :
EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 1998–2000
(FIGURE 17, SUITE)**

Région métropolitaine de recensement	1998		1999		2000	
Province de résidence	Nb	% avec AE	Nb	% avec AE	Nb	% avec AE
St. John's	22	95,45	14	100,00	9	88,89
Autres - Terre-Neuve	268	89,93	206	89,81	171	83,63
Total - Terre-Neuve	290	90,34	220	90,45	180	83,89
Total - Île-du-Prince-Édouard	12	91,67	7	85,71	4	75,00
Halifax	156	96,15	141	93,62	120	94,17
Autres - Nouvelle-Écosse	211	72,99	169	75,15	188	54,79
Total - Nouvelle-Écosse	367	82,83	310	83,55	308	70,13
Saint John	16	100,00	14	100,00	8	87,50
Autres - Nouveau-Brunswick	89	87,64	99	89,90	76	81,58
Total - Nouveau-Brunswick	105	89,52	113	91,15	84	82,14
Québec	81	85,19	62	91,94	48	89,58
Montréal	16 649	97,96	15 641	98,02	13 969	97,63
Ottawa-Hull (QC)	102	94,12	109	92,66	82	90,24
Autres - Québec	10 505	62,13	11 446	61,14	12 412	48,19
Total - Québec	27 337	84,14	27 258	82,50	26 511	74,44
Ottawa-Hull (ON)	1 358	92,78	1 237	92,00	1 051	90,87
Toronto	17 718	95,12	18 939	94,96	18 978	92,22
Hamilton	581	92,94	851	94,36	1 011	91,49
London	365	87,40	450	90,22	563	74,25
Autres - Ontario	10 457	47,48	10 456	43,98	16 359	23,64
Total Ontario	30 479	78,54	31 933	78,07	37 962	62,35
Winnipeg	218	94,95	261	97,32	251	94,42
Autres - Manitoba	61	42,62	57	45,61	67	29,85
Total - Manitoba	279	83,51	318	88,05	318	80,82
Regina	15	86,67	14	92,86	11	100,00
Saskatoon	92	97,83	136	98,53	139	96,40
Autres - Saskatchewan	31	67,74	45	53,33	44	45,45
Total - Saskatchewan	138	89,86	195	87,69	194	85,05
Calgary	493	96,15	622	96,14	655	97,25
Edmonton	153	94,77	205	91,71	220	89,55
Autres - Alberta	200	53,50	224	49,11	306	35,62
Total Alberta	846	85,82	1 051	85,25	1 181	79,85
Vancouver	3 470	97,15	3 976	96,38	3 695	94,15
Victoria	5	80,00	6	100,00	4	100,00
Autres - Colombie-Britannique	4 210	53,80	4 829	48,73	4 987	40,57
Total - Colombie-Britannique	7 685	73,39	8 811	70,26	8 686	63,39
Total - Yukon	2	50,00	2	50,00	0	0,00
Total - Territoires du Nord-Ouest	3	100,00	1	100,00	1	100,00
Non déclaré	72	27,78	144	20,14	199	15,58
Total	67 615	80,39	70 363	78,95	75 628	67,10

CONCEPTS ET MESURES

Cette section explique en détail les concepts et les mesures qui sous-tendent cette version de *Faits et chiffres 2000 : Aperçu statistique de la population des résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié*.

Système de données fondées sur les clients

Le Système de données fondées sur les clients (SDFC) est un système d'établissement de rapports, constitué de données administratives, qui nous permet d'analyser la population des résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié soit sous l'angle des *documents*, soit sous l'angle des *clients*.

Le SDFC renferme l'ensemble des autorisations d'emploi, autorisations d'études, documents de visiteur, permis ministériels et prorogations de permis ministériels qui ont été délivrés depuis 1978 à des étrangers. Il contient également toutes les demandes de statut de réfugié ainsi que des renseignements tirés des fiches d'établissement et d'autres sources.

Rapports fondés sur les clients et rapports fondés sur les documents

Cette publication présente une autre façon de faire rapport sur les résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié. Alors que les rapports de CIC portent habituellement sur le nombre de *documents* ou de *transactions* traités, la présente publication considère le *client* ou la *personne* comme la principale unité de rapport. Du point de vue analytique, il existe une différence fondamentale entre ces deux approches.

L'approche consistant à compter les documents est utile pour la présentation de rapports sur les opérations; elle peut renseigner sur les volumes et les délais de traitement. Par exemple, les gestionnaires ont besoin de connaître le nombre d'autorisations d'emploi délivrées par CIC pendant une période donnée afin de pouvoir planifier et suivre la charge de travail des employés de première ligne. Cette approche ne nous fournira toutefois pas d'information permettant d'analyser l'incidence des résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié sur le marché du travail. Pour ce faire, il conviendrait davantage d'étudier le nombre de personnes munies d'une autorisation d'emploi pour une période donnée. Il est donc logique en l'occurrence d'adopter une approche *axée sur les clients*. Suivant cette approche, on obtient des résultats statistiques très différents. En effet, on élimine ainsi le double comptage occasionné par le fait qu'un client peut avoir en sa possession un certain nombre de documents différents.

Population des résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié

On désigne la population saisie dans le SDFC sous le nom de *population de résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié* principalement pour la distinguer de la *population de résidents non permanents* définie dans le Recensement du Canada. Dans le Recensement, on entend par résident non permanent toute personne, ainsi que son conjoint et les personnes à sa charge, qui possède une autorisation d'emploi, une autorisation d'études ou un permis ministériel, ainsi que les revendicateurs du statut de réfugié. Sont exclus les titulaires de documents de visiteur ainsi que leurs conjoints et personnes à charge. La *population de résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié* saisie dans le SDFC renferme, par contre, des données sur toute personne ayant déjà obtenu un document de visiteur, une autorisation d'emploi, une autorisation d'études, un permis ministériel ou une prorogation de permis ministériel ainsi que sur toute personne ayant présenté une demande de statut de réfugié. Les conjoints et personnes à charge n'y sont pas pris en compte à moins de posséder en propre un permis ou une autorisation quelconque délivrés par CIC.

Catégories de statut principal

Chaque résident temporaire et revendicateur du statut de réfugié est classé selon la raison principale justifiant sa présence au Canada. Les résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié se répartissent entre les catégories suivantes : travailleurs étrangers, étudiants étrangers, cas humanitaires, et autres cas. Depuis 1989, les cas humanitaires sont surtout des revendicateurs du statut de réfugié.

Ces quatre catégories, qui correspondent au *statut principal*, s'excluent mutuellement : toute personne appartenant à une catégorie donnée est exclue des autres à la *date de la mise à jour*. Celle-ci correspond à la date où le SDFC est mis à jour à l'aide des données des systèmes administratifs du Ministère. Éventuellement, le SDFC fera l'objet d'une mise à jour trimestrielle.

Travailleurs étrangers

La catégorie des travailleurs étrangers comprend les personnes venues au Canada pour y travailler de façon temporaire. Sont exclus les étudiants étrangers et les personnes à qui on a délivré des autorisations d'emploi pour des motifs humanitaires. Les travailleurs étrangers doivent avoir obtenu une autorisation d'emploi, mais ils peuvent aussi avoir en leur possession d'autres types de permis ou d'autorisations.

Étudiants étrangers

La catégorie des étudiants étrangers englobe les personnes venues au Canada pour fréquenter un établissement scolaire. Sont exclus les travailleurs étrangers à qui on a délivré une autorisation d'études pendant leur séjour à titre de travailleur étranger. Sont également exclus les cas humanitaires qui ont obtenu des autorisations d'études. Les étudiants étrangers doivent être munis d'une autorisation d'études, mais ils peuvent aussi avoir en leur possession d'autres types de permis ou d'autorisations.

Cas humanitaires

La catégorie des cas humanitaires englobe les personnes qui sont autorisées à demeurer au Canada pour des motifs humanitaires, mais qui n'appartiennent ni à la catégorie des travailleurs étrangers ni à celle des étudiants étrangers. Cette catégorie comprend les revendicateurs de statut de réfugié.

Autres

La catégorie «autres» comprend toutes les personnes qu'on ne peut classer autrement. Ce groupe se compose principalement de personnes à qui on n'a délivré que des documents de visiteur. Aucune d'entre elles n'est titulaire d'une autorisation d'emploi ou d'études ni n'a présenté de demande du statut de réfugié.

Cette répartition des résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié en catégories permet de tenir compte d'un certain nombre de variables qui sont enregistrées dans les divers permis et autorisations qui leur sont délivrés. Ces variables comprennent les codes de dispense de la validation, les codes de programmes spéciaux, les codes des professions et d'autres codes utilisés pour distinguer des programmes particuliers, comme le projet pilote des travailleurs du logiciel. Il arrive que les résidents temporaires soient classés selon la catégorie dans laquelle ils seront par la suite admis. Le statut principal est généré chaque fois que le SDFC est mis à jour. En d'autres termes, le statut principal d'un individu peut changer au fil du temps suivant le type de document qu'on lui a délivré après la dernière mise à jour du SDFC.

Mesures statistiques

Ces données sont agrégées de façon à mesurer *les entrées* et *l'effectif*. Pour les besoins de la présente publication, les statistiques sur les entrées se fondent sur l'année civile et celles portant sur l'effectif se calculent au 1^{er} décembre de chaque année.

Statistiques sur les entrées

Nous avons mis au point trois méthodes pour calculer les entrées des résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié suivant leur statut principal. La méthode retenue tient simplement compte du fait que les différentes catégories de statut principal exigent une forme d'analyse différente. En d'autres termes, une méthode de calcul donnée peut être plus appropriée pour une catégorie de statut principal que pour une autre. Voici les trois méthodes de calcul utilisées :

1. Méthode des premières entrées

Lorsqu'on calcule les *entrées* à l'aide de la méthode des *premières entrées*, on mesure le nombre de personnes qui entrent dans le système de CIC, et selon toute vraisemblance au pays, pour la première fois. Pour effectuer ce calcul, on se fonde sur la date à laquelle le permis, l'autorisation ou le document a initialement pris effet ou, dans le cas des revendicateurs du statut de réfugié, la date de leur demande.

2. Méthode des rentrées saisonnières

L'un des inconvénients que présente la méthode des *premières entrées* est que l'on se trouve à compter les personnes seulement lorsqu'elles entrent pour la première fois dans le système de CIC. Cette méthode tend à masquer les *effets saisonniers* produits par un certain nombre de *travailleurs étrangers*. Par exemple, les travailleurs saisonniers et les autres travailleurs qui reviennent au pays annuellement ou périodiquement ne sont pas compris dans les calculs ultérieurs effectués selon la méthode des premières entrées.

Une manière de surmonter cette difficulté est de considérer un travailleur étranger comme un rentrant si l'intéressé s'est vu délivrer une autorisation d'emploi après avoir été absent du système pendant un certain nombre de jours préétabli. On procède ainsi pour calculer les *rentrées saisonnières uniquement* si le travailleur a été défini comme un *travailleur saisonnier*.

3. Calcul de l'ensemble des rentrées

La troisième méthode tient compte de l'ensemble des rentrées sans se limiter aux personnes définies comme des travailleurs saisonniers.

La méthode la plus utilisée dans la présente publication est celle qui consiste à calculer les premières entrées. La méthode des entrées saisonnières est réservée aux travailleurs étrangers; la troisième (*l'ensemble des rentrées*) n'est présentée qu'à titre d'illustration (voir Figure 3). Dans chaque graphique, on indique la méthode qu'on a utilisée pour présenter l'information.

Statistiques sur l'effectif

Les *statistiques sur l'effectif* indiquent le nombre de personnes présentes dans le système de CIC à une date déterminée à chaque année d'observation. Par exemple, pour qu'un travailleur étranger figure dans l'effectif des travailleurs étrangers, il devait être en possession d'une autorisation d'emploi valide à cette date. De même, pour qu'un étudiant étranger figure dans l'effectif des étudiants étrangers, il devait être titulaire d'une autorisation d'études à cette date. Cependant, on peut modifier ces conventions de manière à pouvoir compter les personnes présentes dans le système de CIC peu importe le type d'autorisation qu'elles possèdent. Dans tous les cas, toute personne ayant obtenu le *statut d'immigrant admis* à la date d'observation ou avant est exclue de l'effectif à compter de cette date.

La date d'observation utilisée dans tout le document est le 1^{er} décembre. On peut toutefois générer des statistiques sur l'effectif en utilisant toute autre date.